



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le



ID : 013-211300538-20220707-2022_077_ST-AR

DECISION DU MAIRE

2022_077_ST

OBJET : Contrat n° LS006578 - Location saisonnière de matériels et d'équipements à usage de décoration, d'illumination et d'éclairage dans le cadre d'un projet estival d'embellissement de la rue Fernand Pauriol

Le Maire de la commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la Commande Publique ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;

Considérant la nécessité pour la commune de conclure un contrat pour une location saisonnière de matériels et d'équipements à usage de décoration, d'illumination et d'éclairage dans le cadre de son projet estival d'embellissement de la rue Fernand Pauriol ;

DECIDE,

Article 1 : De signer avec la société BLACHERE ILLUMINATION sise Zone industrielle les bourguignons 84400 Apt, un contrat pour la location de décors lumineux, d'un montant de 5 670,00 euros HT soit 6 804,00 euros TTC, du 07 juillet 2022 au 30 septembre 2022, et selon les conditions du contrat.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune de Mallemort.

Article 3 : Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mallemort, le 07/07/2022

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

